

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2026 A 19 HEURES

COMMUNE D'ARLEBOSC

L'an deux mille vingt six, le treize avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARLEBOSC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAY Michel, Maire.

PRESENTS : ANDRE Michel, BACHELET Florian, COSTET Raphaël, GAGNAIRE Myriam, GAUTHIER Nicolas, GAY Michel, GUIRONNET Manon, MELOUKI Danielle, ROBLEDA Eloise, WALTER Armelle, REGAL Claude

Date de convocation : 3 avril 2026

Date d'affichage : 17 avril 2026

Secrétaire de la séance : MELOUKI Danielle

I) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences puis en donne lecture

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité, pour la durée du présent mandat les délégations à Monsieur le Maire.

II) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'élire les membres de la commission d'appel d'offres.

Outre le Maire, trois délégués titulaires et trois délégués suppléants doivent être désignés.

Le Conseil Municipal procède à l'élection et désigne :

EN QUALITE DE DELEGUES TITULAIRES

-COSTET Raphaël

-ANDRE Michel

-MELOUKI Danielle

EN QUALITE DE DELEGUES SUPPLEANTS

-BACHELET Florian

-GAGNAIRE Myriam

-ROBLEDA Eloise

III) Désignation des membres de la commission communale des impôts.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation de la nouvelle commission communale des impôts directs demandée par la Direction des Impôts.

Après délibération, le Conseil Municipal propose :

COSTET Raphael, REGAL Claude, ANDRE Michel, WALTER Armelle, COSTANTINI Gilbert, LAQUET Gilbert, CROS Jean-Yves, AGIER Jean-Paul, BRUSTLEIN Samuel,

GAMON Raymond, PALISSE Yohann, GRANGIER Yves, MORFIN Gérard, MORFIN Dorian, DESGACHES Rémi, REBOULET Stéphane, MESBAH-SAVEL Yannick, VAUX Pascal, MELOUKI Jérôme, ROBLEDA Eloise, VERT Jonathan, DARU Claude, ORTILLON Stéphanie, GAUTHIER Dominique

IV) Convention concernant la participation des frais de fonctionnement d'enfants scolarisés à l'Ecole Publique de Saint-Félicien pour l'année scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur le Maire de Saint-Félicien qui sollicite le versement d'une participation de 807,57 € par élève concernant les frais de fonctionnement d'élèves scolarisés à l'Ecole Publique de Saint-Félicien

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- APPROUVE la convention concernant la participation des frais de fonctionnement d'élèves scolarisés à l'Ecole Publique de Saint-Félicien pour l'année scolaire 2025-2026.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Le Maire,



Le Secrétaire,

A blue ink handwritten signature, likely belonging to the Secretary, is written on the page.